



Rapport

Journées de validation des référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale

02- 04 Juin 2021, Agadir Maroc

1. Une rencontre consacrée à la validation des **référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale** s'est tenue les 02, 03 et 04 Juin 2021 à Agadir.
2. Cette rencontre fait suite à la décision prise par les participants à la réunion du Regroupement des Etablissements de Formation Maritime (REFMA) tenue du 28 avril 2021, qui a convenu d'une session en présentiel pour finaliser et valider les documents, résultat de la mission du Comité de rédaction, composé des représentants du REFMA et de la COMHAFAT, en l'occurrence :
 - Monsieur Eugène KOFFI, Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation de l'ARSTM, Abidjan ;
 - Monsieur Driss ATTAS, Directeur de l'ITPM à Safi et
 - Monsieur Mohamed HMAMOU, Directeur de l'ISPM à Agadir
 - Monsieur Mohamed SADIKI, Chef du département Programmes et Projets à la COMHAFAT.
3. Cette action s'inscrit dans le cadre du renforcement de la formation et des compétences humaines, en tant qu'axe majeur de la réussite et de la mise en place des recommandations des études relatives aux « *Programme régional harmonisé d'inspection portuaire* » et du « *Programme régional d'observation embarquée* », réalisées par la COMHAFAT en 2016 et 2017, et entérinées par la Xème session de la Conférence des Ministres, tenue à Abidjan, en 2018.
4. 15 participants ont pris part aux travaux de cette réunion tenue à la fois en présentiel et en ligne (**Annexe I**).

Déroulement de la rencontre :

5. Seul le point relatif à la présentation, l'examen et la validation des projets de référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués,

de l'ordre du jour (**Annexe II**) a été retenu. Les autres points ont été reportés à une date ultérieure à la demande du Président du REFMA, **Monsieur. Karim COULIBALY**, qui a suivi les travaux de cette rencontre en ligne.

6. Dans son allocution d'ouverture, **Monsieur A. BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, a remercié les participants d'avoir, en dépit des contraintes imposées par la pandémie de la COVID 19, ont fait le déplacement à Agadir. Il a rappelé que cette réunion technique du Comité de rédaction *ad hoc* constitue la première activité de la COMHAFAT en présentiel, après plus de 15 mois d'immobilité, et qu'elle constitue un test.
7. Tout en regrettant l'absence du Président du REFMA, il a salué la présence distinguée de **Monsieur MEITE Zoumana ANLYOU**, Directeur de Cabinet de **Son Excellence Monsieur Sidi Tiémoko Touré** Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire (Président en exercice de la COMHAFAT) et l'a remercié pour tout l'intérêt qu'il accorde aux activités de la COMHAFAT en général et du REFMA en particulier.
8. Il a rappelé, que cette réunion se propose de finaliser les projets de référentiels et de les valider de manière définitive pour leur mise en pratique immédiate, dans le cadre de cycles de formation visant le renforcement des capacités des Etats membres de la COMHAFAT à assurer la protection et la conservation de ses ressources marines.
9. **Monsieur BENABBOU** a ensuite précisé que les acteurs de ces cycles de formation sont les instituts de formation maritime, membres du REFMA, qui seront mis à contribution pour dispenser ces cours, en particulier et dans un premier temps l'Académie Régionale des Sciences de la Mer de Côte d'Ivoire (ARSM) et l'Institut Supérieur des Pêches Maritimes d'Agadir (ISPM). Il est bien entendu que la COMHAFAT prendra en charge les frais inhérents à cette prestation.
10. Avant de clore son allocution, Monsieur le Secrétaire Exécutif a tenu à remercier les autorités Marocaines pour leur appui constant et celles de la Côte d'Ivoire pour leur remarquable leadership. Il a particulièrement remercié Monsieur **Sidi Tiemoko TOURE**, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la République de Côte d'Ivoire, qui dans la tradition de la Présidence ivoirienne de la COMHAFAT a bien voulu entourer cette rencontre de sa bienveillante sollicitude, en dépêchant son Directeur de Cabinet pour présider cette rencontre. **Monsieur BENABBOU** a profité de cette tribune, pour rendre un vibrant hommage au Ministre sortant, **Monsieur Moussa Doussa**, en louant ses qualités humaines et son implication personnelle dans les activités de la COMHAFAT durant tout son mandat.
11. Pour sa part, **Dr Méité Anlyou ZOUMANA** , tout en faisant part de l'intérêt particulier qu'accorde Monsieur le Ministre au renforcement des capacités humaines dans la protection et la conservation des ressources halieutiques dans nos Etats membres, a salué la COMHAFAT pour cette initiative, qui va permettre à des instituts de formation africains de dispenser des programmes de formation en matière *d'observation à bord* et *d'inspection portuaire*, conçus grâce à la collaboration entre les établissements de formation maritime africains membres du REFMA.

12. Il a émis l'espoir d'une reprise sans difficultés des activités de la COMHAFAT et s'est réjoui au nom de son pays, de l'excellent travail effectué par le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT en faveur de tous les pays membres.
13. Intervenant en ligne **Monsieur Karim COULIBALY**, Président du REFMA, a souhaité la bienvenue à tous les participants pour leur présence à Agadir en réponse à l'invitation de la COMHAFAT et du REFMA, dans le contexte difficile de la pandémie du COVID-19.
14. Il a ensuite remercié particulièrement Monsieur le Président pour avoir bien voulu se faire représenter, démontrant ainsi son intérêt pour les activités de la COMHAFAT et du REFMA.
15. **Monsieur COULIBALY** a félicité **Monsieur BENABBOU**, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT, pour son leadership à la tête de la COMHAFAT et pour sa sollicitude à l'endroit du RFEMA et particulièrement de son Président.
16. Il a saisi l'occasion pour remercier le secrétariat de la COMHAFAT et les Experts, pour l'excellent travail abattu.
17. Il a ensuite souligné que cette rencontre en présentiel qui fait suite à 2 réunions préparatoires tenues en ligne, la première le 25 août 2020 et la deuxième le 28 avril 2021, a pour objectif de valider les référentiels de l'ingénierie de la formation des observateurs embarqués et des inspecteurs portuaires.
18. Il a rappelé que ce projet de référentiels s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités et de la formation des compétences humaines, en tant qu'axe majeur de la mise en œuvre des recommandations des études relatives au « *Programme régional harmonisé d'inspection portuaire* » et au « *Programme régional d'observation embarquée* », réalisées par la COMHAFAT en 2016 et 2017, entérinées par la Conférence des Ministres, tenue à Abidjan en 2018.
19. Il a tenu à rassurer la COMHAFAT que le REFMA prendra toute sa place dans cet important projet qui se situe dans le cadre général de la lutte contre la pêche INN, fléau qui prend de plus en plus de l'ampleur dans Etats de la région et qui impacte négativement la vie de ses populations.
20. Il a exhorté le Comité à profiter de cette rencontre pour finaliser le travail et permettre enfin de démarrer effectivement la formation.
21. Enfin, il s'est félicité en tant que Président du REFMA pour toutes les compétences dont le réseau dispose, en remerciant le Japon notre partenaire privilégié, qui met tout en œuvre pour que le REFMA et la COMHAFAT puissent atteindre leurs objectifs.
22. La parole a ensuite été donnée à **Monsieur M'hamed HMAMOU**, Directeur de l'ISPM d'Agadir (Maroc), qui a remercié le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT, la Présidence du REFMA et les membres du Comité de rédaction pour les efforts déployés

pour l'organisation de cette rencontre dont l'objectif est de valider le contenu du projet consolidé et uniformisé des référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale dans la région COMHAFAT.

23. Dans son exposé relatif au, **Monsieur HMAMOU** a rappelé que le référentiel métier de l'inspecteur des pêches maritimes intervient dans le cadre de l'Accord de 2009 de la FAO sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port destiné à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non-réglémentée et non-déclarée.
24. Il a estimé que le référentiel de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires constitue un outil pédagogique de mise œuvre des différentes résolutions et recommandations émises en la matière en particulier celles contenues dans l'Accord AMREP de 2016, les recommandations de l'ICCAT 12-07 et les préconisations des études réalisées par la COMHAFAT dans ce domaine en 2017-2018.
25. **Monsieur. HMAMOU** a signalé que le projet de référentiel a fait l'objet d'un réexamen approfondi et revu à la lumière des observations émises lors des précédentes réunions. Le plan général du projet de référentiel aborde l'exposé des motifs, l'organisation de la formation et les différents modules de formation suggérés. Le contenu du programme de la formation de l'inspecteur des pêches maritimes intègre deux volets, l'un théorique et l'autre pratique faisant appel à une infrastructure notamment des locaux équipés et un port de pêche pour les exercices.
26. Il a souligné que le document « Modules de Formation » est destiné aux Chefs des services d'inspection des Autorités des Pêches nationales diligentant des opérations de suivi et de contrôle des navires, qui rentrent dans le cadre de cet Accord et que les séquences de formation qui sont portées dans les Modules couvrent les points listés à l'Annexe E de l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port. Il a souligné que le présent manuel de formation fournit les éléments techniques pour un programme commun et standardisé de formation des inspecteurs des pêches dans la région COMHAFAT
27. S'agissant des prérequis des bénéficiaires, **Monsieur HMAMOU** a souligné que les candidats pour ce type de formation sont les agents ayant déjà une formation de base aux tâches d'inspection et une expérience professionnelle au moins de quelques mois de pratiques effectives (Les responsables seront les meilleurs candidats pour assurer le transfert des connaissances et l'encadrement de leurs subordonnés par la suite).
28. Il a ajouté que le formateur devra avoir une expérience significative en matière d'inspection des pêches et une connaissance avérée en matière de réglementation internationale et nationale des pêches.
29. Il a ensuite mentionné que le temps nécessaire à l'acquisition des connaissances peut varier en fonction des connaissances et de l'expérience antérieure des stagiaires et que la

formation standard est prévue pour se dérouler sur deux semaines en précisant que ce délai pourrait être adapté, par rapport au niveau de détail du cursus.

30. Enfin, il a préconisé une évaluation des stagiaires à l'issue de chaque formation.
31. La parole a ensuite été donnée à **Monsieur Koffi KOUAME EUGENE**, Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation (ARST) à Abidjan, Côte d'Ivoire pour présenter le projet de programme de formation des observateurs. Il a à cet effet, remercié la Présidence du REFMA et le Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT pour avoir organisé cette rencontre qui constitue une occasion pour valider les référentiels de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale.
32. Il a estimé que les deux programmes de formation de l'inspection portuaire et de l'observation embarquée sont à plusieurs égards similaires et se recoupent sur plusieurs points, notamment la formation pratique et celle théorique, les prérequis pour les stagiaires, le matériel et l'équipement devant servir pour dispenser la formation et le lieu de la formation à proximité d'un port de pêche.
33. Pour **Monsieur Koffi KOUAME EUGENE**, Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation de l'ARSTM, (Côte d'Ivoire), la formation d'un corps d'observateurs trouve sa réponse dans les différentes exigences contenues dans les accords et conventions internationales de lutte contre le fléau de la pêche INN (AMREP-PSMA), et que le manuel de formation qui a été élaboré à cet effet contient le maximum de connaissances requises permettant de former un personnel qualifié et de haute technicité.
34. Il a ensuite souligné que les personnes à former doivent, par ailleurs, être des agents disposant d'une formation de base et des connaissances en matière de navigation, de pêche maritime, de biologie et avoir une expérience professionnelle suffisamment longue.
35. Ainsi les modules présentés par **Monsieur Koffi** forment le programme de formation des observateurs embarqués et couvrent la réglementation des pêches, les zones maritimes, les navires de pêche, les documents de bord, les différentes espèces de poisson, la sécurité à bord, la lutte contre l'incendie, la responsabilité sociale, les relations humaines, les instruments de bord et les équipements de navigation, la conduite d'une mission d'observation à bord (simulation d'une mission d'observation, rédaction du rapport d'observation).
36. Pour conclure son intervention, il a insisté sur le fait qu'avec ce travail des référentiels de l'ingénierie de la formation, le REFMA se trouve au début d'un grand chantier qui doit suivre son cours normal à la faveur d'une formation maritime africaine de haut niveau.
37. Après un échange de points de vue qui a permis aux participants de mener une discussion riche et fructueuse et de convenir des documents définitifs relatifs aux

référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires et des observateurs embarqués à compétence régionale tels que annexés (**Annexes III et IV**).

38. Les travaux de cette rencontre sont déclarés clos le Vendredi 04 Juin 2021 à 16 heures.

Annexe I : Liste des participants

N°	Pays	Nom et Prénom	Institut	E-mail
1	Côte d'Ivoire	M. Meite Anlyou ZOUMANA	Directeur du Cabinet du Ministre Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire	meitezoum55@gmail.com
		M. Karim COULIBALY	Président REFMA- Directeur de l'Académie Régionale des Sciences Techniques de la Mer (ARSTM)	coulakar@yahoo.fr
2		M. Koffi KOUAME EUGENE	Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation de l'ARSTM - Côte d'Ivoire	trabessou@yahoo.fr
3	Maroc	M. Driss ATTAS	Directeur de l'Institut de technologie des Pêches Maritimes -Safi	attadriss@gmail.com
4		M. M'hammed HMAMOU	Directeur de l'institut supérieur des pêches maritimes-Agadir	Hmamou@mpm.gov.ma
5	COMHAFAT	M. Abdelouahed BENABBOU	Secrétaire Exécutif	benabboucomhafat@gmail.com
6		M. Mohamed. SADIKI	Chargé de programme	sadikicomhafat@gmail.com
7		M. Ali BOUALI	Consultant	bouali1952@gmail.com
8		M. Naji LAAMRICH	Conseiller/Chargé de programme	laamrichmpm@gmail.com
9		M. Atsushi ISHIKAWA	Expert/OFCF	a615@ruby.ocn.ne.jp
10		Mme Amal MOUTTAKI	Chargée de projet	mouttaki.comhafat@gmail.com
13		M. Mohamed HADDAD	Responsable financier	haddad.comhafat@gmail.com
14		M. Rachid REGRAGUI	Cadre	regragui.comhafat@gmail.com
15		Abdelkrim MRABTI	Webmaster	akarim.mrabti@gmail.com

Annexe II : Agenda

Journée du 2 juin 2021

09.00-09.30 Séance d'ouverture

- M. Abdelouahed BENABBOU, Secrétaire Exécutif de la COMHAFAT
- M. Meite Anlyou ZOUMANA, Directeur du Cabinet du Ministre Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire
- M. Karim COULIBALY, Président du REFMA

09.30 -13.00 Présentation pour examen et validation :

1) Référentiel de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires

M. M'Hamed HMAMOU, Directeur ISPM, Agadir Maroc

2) Référentiel de l'ingénierie de la formation des observateurs embarqués

M. Koffi. EUGENE, Directeur de l'Ecole Supérieure de Navigation ARSTM,
Abidjan, Côte d'Ivoire

13.00-14.30 Pause déjeuner

14.30 -16.00 Projet de convention : formation de 15 inspecteurs au port /observateurs embarqués
COMHAFAT/REFMA

Journée du 04 juin 2021

09.00 -12.30 Plan d'action stratégique du REFMA : état d'avancement et actualisation
REFMA

12.30-13.00 Mots de la fin : M. A. BENABBOU et M. Karim COULIBALY

ANNEXES

Annexe III : Référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des inspecteurs portuaires

Annexe IV : Référentiels métiers de l'ingénierie de la formation des observateurs à bord